



RÉSEAU de LOGOTHÉRAPIE

Informations générales sur le déroulement de la Formation en Logothérapie & Analyse existentielle selon Viktor E. Frankl

Conditions d'admission à la formation en logothérapie.....	2
Conditions d'admission au Cycle 1.....	2
Conditions d'admission au Cycle 2.....	2
Informations sur le Cycle 1.....	3
Informations sur le Cycle 2.....	4
L'attestation des Cycles 1 et 2.....	4
Les prix.....	5
Devenir Logothérapeute	5
	<u>Logothérapeute®</u>
	RdL
Les marques européennes de Logothérapeute	5
Le contrat de licence contient les dispositions suivantes :.....	6
Informations sur le Cycle 3.....	7
Devenir « Superviseur RdL »	7
Devenir « Formateur en Logothérapie RdL ».....	8

Abréviations :

FLP-EU	Fédération Logothérapie Profession - Europe ¹
RdL	Réseau de Logothérapie – France et pays francophones ²
ALF	Association des Logothérapeutes Francophones

¹ La FLP-EU est un groupement de plusieurs associations professionnelles de Logothérapie et d'Analyse existentielle en Europe qui établissent un certificat attestant le suivi de la Formation complémentaire en Logothérapie selon V. Frankl (600 heures de présence obligatoires). Ces associations coopèrent avec des Instituts de Logothérapie dont les directeurs œuvrent pour le maintien de la qualité de l'enseignement de la logothérapie. Les adhérents de la FLP-EU ont convenu des standards pour la Formation en Logothérapie permettant de pratiquer et d'enseigner la logothérapie correspondant à la Charte Européenne des Logothérapeutes. Dans l'intérêt des patients et clients, ils veillent sur l'utilisation du nom de « logothérapeute » et sur la continuité de la formation permanente de tous les logothérapeutes accrédités.

² Le RdL est organisation membre de la FLP-EU. Il coopère en France avec l'ALF qui est membre de la Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse (FF2P).



Conditions d'admission à la formation en logothérapie

(reconnue par la FLP-EU)

Deux parcours sont proposés :

- a. « Participants Eligibles »
- b. « Auditeurs Libres »

La formation en logothérapie Cycle 1 est une formation ouverte aux publics suivants :

- **personnels soignants** (médecins, psychiatres, infirmiers, psychothérapeutes,...),
- **professionnels de la relation d'aide** (psychologues, formateurs, éducateurs spécialisés, enseignants, assistants sociaux, conseillers à l'emploi,...),
- **professionnels de l'accompagnement des personnes en grande difficulté,**
- **professionnels en entreprises / organisations** (managers, consultants, coaches, directions des ressources humaines,...)
- proches de personnes atteints par des maladies ou des handicaps graves (b.)
- étudiants en médecine/ en sciences humaines et en sciences sociales (b.)
- professionnels retraités (b.)

Conditions d'admission au Cycle 1

Parcours « Participants Eligibles » :

- C.V. détaillé et lettre de motivation
- copie d'un diplôme « BAC+3 » minimum
- documents validés par le Réseau de Logothérapie
- 3 années d'expérience(s) professionnelle(s) qualifiée(s) minimum

Parcours « Auditeurs Libres » :

- lettre de motivation
- C.V. détaillé (Mentionnez toutes vos formations ainsi que vos activités (semi-) professionnelles, bénévoles et vos engagements dans des associations ou dans votre famille, etc.)
- copies de diplômes (p.ex. de fin d'étude scolaire et/ou de votre formation professionnelle et/ou certificat(s) de travail) validés par le Réseau de Logothérapie

Conditions d'admission au Cycle 2

Parcours « Participants Eligibles »

- réussite de l'examen à la fin du Cycle 1
- projet de mémoire sur un thème logothérapeutique
- inscription au Cursus de Supervision/ Intervision

Nota : Il est possible qu'un auditeur libre suive le Cycle 2, à trois conditions :

- Son mémoire ainsi que le résultat de son examen écrit sont supérieurs à la moyenne.
- Deux de ses Formateurs RdL rédigent une lettre de recommandation.
- Il participe aux examens supplémentaires. (Le Comité de la FLP-EU a le droit de ne pas accepter les propositions des formateurs et d'organiser un examen oral et/ou écrit supplémentaire. Le Comité peut proposer au candidat des entretiens individuels avec un logothérapeute et/ou des études et/ou des cours d'approfondissement dans un cadre universitaire avant l'inscription au Cycle 2.)



Informations sur le Cycle 1

La formation de base (Cycle 1) est composée de **six stages (« modules »)** et s'étend généralement sur deux ans (au moins 300 heures de présence).

On apprend surtout la théorie orientée vers la pratique :

Module A : Anthropologie

Module B : Prévention de crises

Module C : Troubles et intervention de crises/psychopathologie

Module D : Méthodes 1^{ère} partie

Module E : Accompagnement dans la problématique existentielle

Module F : Connaissance de soi (1^e partie)

Le Cycle 1 permet aux participants d'élargir leurs compétences d'ouverture aux dialogues multidisciplinaires.

Tous les modules du Cycle 1 incluent des exercices pratiques améliorant la connaissance de soi en tant que professionnel qui veut s'engager dans la relation d'aide, dans la prévention et l'intervention de crises sur la base de la pensée de Viktor Frankl.

Le Module F intensifie ces exercices. Il sert aussi à la réflexion sur le caractère problématique d'une exploration de soi qui devient trop égocentrique.

Chaque module dure six jours (= 50 heures).

Le Cycle 1 (modules A, B, C, D, E et F) avec ses examens* et avec la présentation d'un projet de mémoire* sur un sujet de la logothérapie donne accès au Coursus de Supervision/ Intervision et à l'ensemble des modules du Cycle 2.

Chaque module du Cycle 1 étant indépendant, il vous est possible d'intégrer n'importe quel module (A, B, D, E, F), sauf le Module C qui ne doit pas être votre premier module.

Vous pouvez suivre les modules du Cycle 1 sans respecter l'ordre alphabétique.

Il est possible de participer d'abord à un

seul stage du Cycle 1, p.ex. en tant que personne intéressée à l'introduction à la logothérapie ou en tant qu'auditeur libre si vos qualifications et vos expériences professionnelles ne répondent pas aux conditions d'admission au Parcours Participants éligibles de la formation en logothérapie.

L'inscription à un ou plusieurs modules ne conduit pas obligatoirement à l'inscription aux modules suivants. Une adhésion définitive au groupe de formation du prochain module devient effective après chaque module auquel vous participez sur avis du/des formateur(s). Pour ce faire les formateurs se réservent la possibilité de solliciter avec le candidat des entretiens individuels.

Il est recommandé de passer l'examen final du Cycle 1 le dernier jour du sixième module. Les candidats qui veulent passer cet examen plus tard sont informés des dates et des lieux possibles (frais de gestion supplémentaires : 40 €).

* Ces tâches et activités sont à prévoir dans le budget de temps pendant toute la formation (Cycles 1 et 2) : Environ 350 à 500 heures de travail individuel ou en petits groupes organisés par les candidats eux-mêmes pour la lecture, la préparation des examens, l'écriture du mémoire et des études de cas ou de projets logothérapeutiques.

Aussi à prévoir : Les heures d'entretiens ou de réalisation de projets logothérapeutiques avec les patients/ clients (env. 200 à 300 heures) dont le candidat présente des descriptions de cas/ de projets lors des séances du Coursus de Supervision/Intervision.



Informations sur le Cycle 2

Le cours d'approfondissement (Cycle 2) dure deux ans (minimum). Il comprend

- a. **trois modules** (3 x 6 jours = au moins 150 heures de présence)

L'exploration de soi orientée vers les tâches de la vie professionnelle de chaque participant est intensifiée et diverses méthodes concernant l'entretien/ l'accompagnement logothérapeutique sont étudiées dans leur application à différents domaines professionnels :

Module G : La connaissance de soi (2^e partie)

Initiation à la Supervision

Module H : Méthodes (2^e partie)

Module i : Initiation à la pratique de la logothérapie en tant que profession

- b. un **Cursus de Supervision/Intervision** (plusieurs week-ends ou deux semaines intensives = minimum 100 heures de présence).

Pendant le Cursus de Supervision/ Intervision (composant essentiel du deuxième cycle) **dix études de cas ou un ou deux études de projets logothérapeutiques (par exemple des projets de travail avec des groupes)*** rapportés par les participants sont réalisées. Le dossier d'études est d'abord validé par le superviseur responsable du groupe de supervision/intervision auquel le candidat adhère et ensuite par un deuxième superviseur neutre choisi par la direction du Réseau de Logothérapie.

Inscription au Cursus de Supervision/ Intervision :
après la validation de l'examen du Cycle 1.

En tout, un cycle de la formation en logothérapie ne doit pas dépasser quatre ans.

Les prochains modules de la formation en logothérapie :

Les personnes inscrites dans la liste d'envoi du Réseau de Logothérapie sont régulièrement informées par mail sur les dates des stages à venir.
Pour vous inscrire à cette liste d'envoi, écrivez un mail à info@logotherapie.fr.
Voir aussi les dates sur le site web www.logotherapie.fr, rubrique « Formation ».

L'attestation des Cycles 1 et 2

L'attestation de la formation en logothérapie (« Certificat Cycles 1 et 2 ») est délivrée une fois que le candidat a prouvé sa qualification logothérapeutique par :

- la réussite de son examen final du Cycle 1
- son mémoire sur un sujet logothérapeutique (environ 30 pages)
- la documentation de la participation aux modules des Cycles 1 et 2 et au Cursus de Supervision/ Intervision (dans le Livret d'Etudes)
- son dossier d'études de cas (10 études) ou de projets logothérapeutiques



Les prix

- **coût d'un module (Cycles 1 et 2) à Chassignolles/ Haute-Loire :**
 - **795 € TTC** pour les particuliers
 - ⇒ **750 € TTC** prix réduit pour les inscriptions « early bird » reçues dans les délais (au plus tard 50 jours avant le début d'un module)
 - **970 € NET** dans le cadre de la formation continue
- **coût d'un module (Cycles 1 et 2) ailleurs que Chassignolles/ Haute-Loire :**
 - **895 € TTC** pour les particuliers
 - ⇒: **850 € TTC** prix réduit pour les inscriptions « early bird » reçues dans les délais (au plus tard 50 jours avant le début d'un module)
 - **970 € NET** dans le cadre de la formation continue
- **coût du Coursus Intervision/Supervision** (pour les particuliers):
 - **2350 € TTC payables en deux fois** : 800 € d'arrhes et 1550 € après la première séance ou
 - **2400 € TTC payables en 3 fois** : 800 € d'arrhes, puis deux fois 800 € (après 6 et 10 mois)
 - Dans le cadre de la formation continue le prix est de **2600 € NET**

Les frais de voyage, l'hébergement et les repas ne sont pas inclus dans ces prix.

Information pour les auditeurs libres qui veulent s'inscrire aux stages du Cycle 2 (soit aux Modules G, H et i soit au Coursus de Supervision/Intervision) :
Les coûts ainsi que les lieux et les dates pour des éventuels examens supplémentaires organisés par la Fédération Logothérapie Profession – Europe (FLP –EU) avant l'inscription au Cycle 2 seront fixés par le Comité de Maintien de Qualité de la FLP-EU.

Devenir Logothérapeute

Le qualificatif « logothérapeute » n'est pas synonyme de « psychothérapeute ». Si un logothérapeute veut pratiquer en tant que psychothérapeute il est obligé de suivre une formation adéquate selon les lois nationales de son pays (s'il ne l'a pas déjà fait avant sa formation en logothérapie). Ainsi, comme tous les logothérapeutes, il peut pratiquer une double profession.

Logothérapeute®

RdL

Les marques européennes de Logothérapeute

Le Certificat Cycles 1 et 2 peut donner accès à un contrat de licence qui permet l'utilisation du nom de « logothérapeute » sous forme de la marque européenne « Logothérapeute RdL® ». Cette marque correspond à d'autres marques dont la corporate identity est gérée par la FLP-EU.

Logotherapeut®

FLP EUROPA La marque « Logotherapeut FLP EUROPA® » est mise à la disposition des logothérapeutes licenciés qui ont signé un contrat de licence pour l'utilisation des marques « Logothérapeute RdL® », « Logotherapeut DGLE® », ou « Logotherapeutti LIF® », etc. Ainsi, chaque licencié dispose d'une **double licence** : celle de l'organisme où sa formation en logothérapie a été certifiée, ainsi que celle de la marque commune de tous les logothérapeutes licenciés en Europe (« Logotherapeut FLP EUROPA® »).



Le contrat de licence contient les dispositions suivantes :

L'utilisation des marques enregistrées contenant le nom « logothérapeute » est réservée à des personnes qui

- respectent la Charte Européenne des Logothérapeutes (code déontologique de la FLP-EU)
- disposent d'un diplôme (BAC + 3 minimum) préalable à leur formation en logothérapie & analyse existentielle
- ont plusieurs années d'expériences professionnelles dont au moins 12 mois de pratique logothérapeutique supervisée **
- peuvent prouver au moins 600 heures de présence (1 h=60 mn) dans le cadre d'une formation en logothérapie comprenant une formation de base et un cours d'approfondissement avec les éléments « études théoriques », « exploration de soi », « exercices pratiques et méthodes », « supervision » et « spécialisation »
- sont membres d'une association professionnelle de logothérapeutes. S'il n'existe pas une telle association dans le pays d'un logothérapeute, celui peut organiser avec d'autres collègues licenciés un « Forum de Formation continue en Logothérapie et Analyse existentielle (FFCLAE) » selon les standards de la FLP-EU. Les FFCLAE collaborent avec le Comité de Maintien de la Qualité de la FLP-EU (« Cercle de Qualité »). Ils peuvent avoir un droit de vote dans ce comité s'ils demandent d'être enregistré comme organisation membre de la FLP-EU
- participent dans leurs pays respectifs à la formation continue des logothérapeutes licenciés, par exemple aux stages de spécialisation et/ou à l'intervision/supervision
- s'engagent à enrichir les échanges entre les professionnels qui adhèrent à leur association (ou forum) par la présentation de leurs spécialités concernant leur pratique logothérapeutique
- informent le concédant de licence (pour la France et les pays francophones : le RdL) sur tous les changements de leurs coordonnées et une fois tous les trois ans sur la concrétisation de leurs projets professionnels en envoyant un rapport écrit.

** Voir les champs d'action professionnels sous la rubrique « Publics concernés ». Dans ce contexte, il est aussi possible de faire évaluer par exemple un engagement bénévole de longue durée dans le contexte de la relation d'aide ou l'accompagnement et les soins à domicile pour une personne proche qui souffre d'une maladie ou d'un handicap grave.

Un logothérapeute licencié

- sera enregistré avec son nom et sa ville sur la liste des logothérapeutes licenciés qui est publiée sur le site web du concédant de licence de son pays (ou de sa langue) et sur le site de la FLP-EU www.logotherapie-profession.eu (ce site est encore en construction)
- peut utiliser les marques Logothérapeute [XY]® et Logotherapeut FLP EUROPA® sur ses publications, plaquettes, carte de visites, comme en-tête de ses lettres
- peut se référer à la protection du nom de logothérapeute sur un plan européen. Il peut rappeler qu'il entretient un lien contractuel avec le groupement européen FLP-EU/ GEIE qui réunit des associations professionnelles de logothérapeutes en Europe étant officiellement reconnues comme telles (par exemple la NVLEA, fondée en 1997 aux Pays Bas, ou la DGLE, fondée en 1982 en Allemagne). Il peut aussi mentionner à ce sujet le fait que ces associations veillent ensemble sur l'utilisation des marques européennes de logothérapeutes en appliquant des critères de qualité transparents



- peut offrir des conférences et des ateliers d'une façon autonome dans sa région (groupes cibles : grand public et/ou professionnels de la région). Ces conférences et ateliers seront annoncés sur le site web du concédant de licence. Condition : Les participants sont toujours invités à faire une évaluation écrite sur une feuille sur laquelle l'adresse du concédant de licence est mentionnée afin que l'évaluation puisse être envoyée aussi directement au bureau.
- peut poser sa candidature pour présenter ses activités lors d'un des modules du Cycle 2, par exemple sous forme d'un diaporama (ou d'autres présentations semblables)
- peut s'inscrire aussi à la formation des formateurs et/ou des superviseurs si ses anciens formateurs soutiennent sa candidature
- peut contribuer à enrichir le contenu du site web (en France : www.logotherapie.fr) en envoyant par exemple un rapport illustré avec des photos (PDF) sur une conférence régionale pour un groupe cible spécifique, sur un projet logothérapeutique dans une entreprise ou dans une école, sur son travail dans un hôpital/ cabinet, sur un projet de recherche concernant la logothérapie, etc.

Le contrat de licence (en anglais et en allemand) peut d'ores et déjà être demandé. Il sera envoyé aux requérants aussi en langue française dès que la traduction sera terminée. En France, la redevance pour le contrat de licence est de 180 € H.T. (216 € T.T.C.) pour la première licence qui prend fin le 31 décembre de la 3e année civile après la date du contrat de licence. Si le licencié n'enfreint aucune des règles internes de la FLP-EU concernant l'attribution de la licence et s'il souhaite maintenir la licence après cette période, la licence sera prolongée automatiquement à partir de chaque nouvelle année (60 € H.T./ 72 € T.T.C par an). La date limite pour le paiement de ce prolongement (par chèque français ou par virement à l'ordre du Réseau de Logothérapie SARL) est toujours le 31 décembre.

Informations sur le Cycle 3

Devenir « Superviseur RdL »

En vue de devenir superviseur, les logothérapeutes accrédités et expérimentés ayant obtenu l'autorisation d'utiliser le label Logothérapeute RdL® peuvent demander l'admission au parcours du Cycle 3 « **Formation de Superviseurs RdL** » : **le Cycle 3-FS**.

Le Cycle 3-FS comprend au moins 90 heures de présence lors de la répétition des modules du Cycle 2 dont un minimum de 30 heures d'interventions de la part du stagiaire ainsi que 100 heures de pratique durant lesquelles le futur superviseur assiste aux séances de supervision/ intervention dans le groupe d'un superviseur expérimenté. Charge de travail globale du Cycle 3-FS : environ 500 heures.

Contactez info@logotherapie.fr pour plus d'informations sur cette formation.



Devenir « Formateur en Logothérapie RdL »

Le Réseau de Logothérapie (RdL) en France est une des organisations membres de la Fédération Logothérapie Profession – Europe (FLP-EU) dont la forme juridique est celle d'un GEIE (entité juridique fondée sur le droit européen instituée par le Règlement CEE n° 2137/85 du Conseil du 25 juillet 1985). L'objectif d'un tel groupement est de faciliter la coopération transnationale entre entreprises (associations, instituts, etc.).

Dans le cadre d'un projet pilote de la FLP-EU concernant la formation de nouveaux enseignants en logothérapie dans les pays européens, le RdL organise une **Formation de Formateurs : le Cycle 3-FF.**

Le RdL propose une inscription à ce Cycle 3-FF aux logothérapeutes francophones ayant la double licence européenne pour l'utilisation des labels protégés de logothérapeute (voir en bas de la page 5). Si leurs anciens formateurs en logothérapie soutiennent leur candidature ils peuvent s'inscrire au Cycle 3-FF en tant qu'assistant d'un mentor. En l'absence d'un tel soutien un candidat peut faire examiner sa candidature au niveau de la FLP-EU qui organisera dans ce cas un examen d'entrée payant.

Pour plus d'informations sur la Formation de Formateurs en langue française, contactez la direction du Réseau de Logothérapie par mail (info@logotherapie.fr.) Vous serez informé sur les critères d'admission selon les directives actuelles de la FLP-EU, sur la durée des étapes de cette formation, sur les coûts de l'accompagnement par un mentor et les frais des examens (avec des jurys), sur les critères et conditions pour la nomination « Formateur en Logothérapie RdL » ainsi que sur les possibilités de rémunération à partir de la validation de la première étape du Cycle 3-FF.

Merci de votre lecture attentive de ce document.